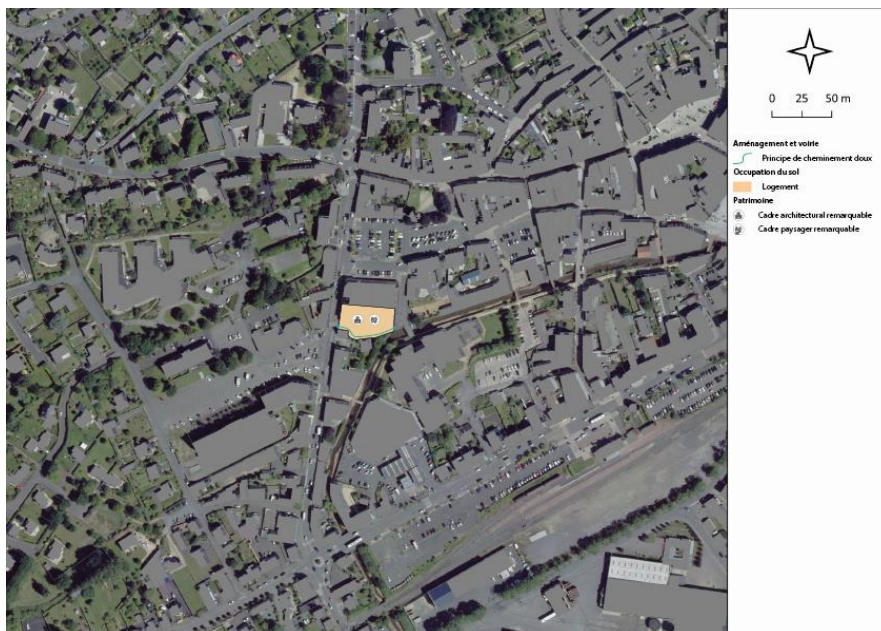


SECTEUR 9. MARNE



L'îlot désigné doit faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain.

Dans le but d'accroître l'offre de logements en centre-ville, il est prévu une démolition-reconstruction des hangars existants. Le projet doit prendre en compte l'adaptation du bâti aux contraintes du plan de prévention des risque d'inondation et de submersion marine.

Le bâtiment situé sur la rue de la Marne, présentant un intérêt patrimonial, doit faire l'objet d'une réhabilitation garantissant le maintien du front bâti.

Le projet peut prévoir un programme mixte afin de conserver des emprises dédiées à des activités commerciales.

Un mail piéton établissant une nouvelle liaison entre la promenade existante au bord du Quinic et la rue de la Marne est créé.

Le projet doit faire l'objet d'une opération d'ensemble.

Superficie :		0,11 hectares	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		25 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	